

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1043**9 juillet 2002****SOMMAIRE**

AM Generali Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	50026	Landesbank Schleswig-Holstein International S.A., Luxembourg	50018
BANKPYME, Banco de la Pequeña y Mediana Empresa Sociedad Anonima, Barcelone-Espagne . . .	50063	Landesbank Schleswig-Holstein International S.A., Luxembourg	50018
Banca Lombarda International S.A., Luxembourg.	50045	Lory S.A.H., Luxembourg	50022
Bretonne S.A., Luxembourg	50036	Lulubi Holding S.A., Luxembourg	50051
Briseide S.A., Luxembourg	50018	Mond S.A., Luxembourg	50046
Buildinvest S.A., Luxembourg	50019	Mond S.A., Luxembourg	50047
Buildinvest S.A., Luxembourg	50019	Mondoplastico Financière, S.à r.l., Luxembourg . .	50047
Buildinvest S.A., Luxembourg	50019	P.M.D. S.A., Productivity, Management and Development S.A., Esch-sur-Alzette	50045
Bureau de Gestion de Patrimoines Forestiers S.A., Windhof (Koerich).	50061	P.M.D. S.A., Productivity, Management and Development S.A., Esch-sur-Alzette	50043
Bureau de Gestion de Patrimoines Forestiers S.A., Windhof (Koerich).	50062	Pharmachimique S.A., Luxembourg	50024
Caric S.A., Luxembourg	50063	PremiaCorp. S.A., Luxembourg	50026
Cegefi S.A., Luxembourg	50018	Pri-Challenge Swiss Small and Mid-Cap Fund, Sicav, Luxembourg	50024
Commercial Trading Corporation S.A., Luxembourg	50042	RAR S.A., Luxembourg	50021
Communications BP, S.à r.l., Luxembourg	50048	RAR S.A., Luxembourg	50021
Communications BP, S.à r.l., Luxembourg	50048	Redecos S.A.H., Luxembourg	50060
Communications BP, S.à r.l., Luxembourg	50048	Redecos S.A.H., Luxembourg	50060
Communications BP, S.à r.l., Luxembourg	50048	RS Fund Conseil S.A.H., Luxembourg	50047
Communications BP, S.à r.l., Luxembourg	50048	RS Fund Conseil S.A.H., Luxembourg	50048
Communications BP, S.à r.l., Luxembourg	50049	Sa.Pa.Fin. S.A., Luxembourg	50020
Communications BP, S.à r.l., Luxembourg	50049	Sa.Pa.Fin. S.A., Luxembourg	50020
Communications BP, S.à r.l., Luxembourg	50049	Sa.Pa.Fin. S.A., Luxembourg	50020
Communications BP, S.à r.l., Luxembourg	50049	Sa.Pa.Fin. S.A., Luxembourg	50020
Dinva, S.à r.l., Luxembourg	50064	Sa.Pa.Fin. S.A., Luxembourg	50020
Dinva, S.à r.l., Luxembourg	50064	Samara Holding Investment S.A., Luxembourg . .	50050
E-Organisation Company S.A., Luxembourg	50020	Samara Holding Investment S.A., Luxembourg . .	50050
F & I Software A.G., Luxembourg	50052	Saro-Conseils, S.à r.l., Luxembourg	50019
F & C New Economy, Sicav, Luxembourg	50023	Sayrignac, S.à r.l., Luxembourg	50026
F & C New Economy, Sicav, Luxembourg	50023	SIDAP - Société Internationale Développement Articles Parapharmaceutiques S.A.H., Luxembg	50022
Fin Soft Holding S.A., Luxembourg	50024	Taiwan Investment Company, Sicav, Luxembourg	50021
Financière FAAA S.A., Luxembourg	50050	Taqui Investments S.A., Luxembourg	50053
Fuki Investment S.A., Luxembourg	50034	Teca Holding S.A., Luxembourg	50061
(La) Gazelle S.A., Luxembourg	50039	TMC S.A., Luxembourg	50025
Hifin S.A., Luxembourg	50021	TMC S.A., Luxembourg	50025
Iber-Promotions S.A., Frisange	50045	TMC S.A., Luxembourg	50025
Ibex S.A.H., Luxembourg	50022	TMC S.A., Luxembourg	50025
Immo-Croissance Conseil S.A., Luxembourg	50061	Transconti S.A., Luxembourg	50052
Ironsteel Holding S.A., Luxembourg	50025	Transconti S.A., Luxembourg	50052
IT-Investor. Com Fund, Luxembourg	50025	Varofin Holding S.A., Luxembourg	50023
Key Asset Management S.A., Luxembourg	50060		

CEGEFI S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

—
Mr Richard Gordon, hereby resigns as Liquidator of the Compagny named above and confirms that he has no claim against the Company for loss of office, or any other reason with effect from the date specified on this letter.

Dated this 14th day of June 2001.

R. Gordon.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31775/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 14.784.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL S.A.

(31851/037/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 2, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 14.784.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 25. März 2002 in Luxemburg

VI. Mitglieder des Verwaltungsrats sind die Herren Dr. Dietrich Rümker, Vorsitzender, Dr. Hans Lukas, Dr. Wolf-Albrecht Prautzsch, Dr. Hans-Albrecht Sasse und Herrn Franz Sales Waas, wobei die Geschäftsführung auf Dr. Hans-Albrecht Sasse (Administrateur Délégué) übertragen ist.

Herr Peter Pahlke ist zum 31. Juli 2001 aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden, Nachfolger ist Herr Dr. Erwin Sell.

Luxemburg, den 1. April 2002.

LANDESBANK SCHLESWIG-HOLSTEIN INTERNATIONAL S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 49, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31852/037/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

BRISEIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 57.317.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 121 du 13 mars 1997.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30 novembre 2001

- L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement exprimé en ITL en EUR, avec effet au 31 décembre 2001.

- Dans le cadre autorisé par la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, l'assemblée décide de convertir le capital social de soixante-quatre millions de lires italiennes (ITL 64.000.000,-) en trente-trois mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (EUR 33.053,24).

- L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

- L'assemblée décide d'adapter l'article 3, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-trois mille cinquante-trois virgule vingt-quatre euros (EUR 33.053,24), représenté par soixante-quatre (64) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31877/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

BUILDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2002.

FIDUPAR

Signatures

(31788/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

BUILDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.380.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 23 mars 2000 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'Administrateur:

Monsieur Alain Jastrow, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

en remplacement de Madame Louise Jastrow, décédé.

Monsieur Alain Jastrow terminera le mandat de Madame Louise Jastrow qui viendra à échéance à l'assemblée générale annuelle en 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31794/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

BUILDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.380.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 22 mars 2001 à 11.00 heures

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31795/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

SARO-CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 72.393.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 1999, publié au Mémorial Recueil C n° 8 du 4 janvier 2002.

Il résulte d'une lettre reçue de la société SARO-CONSEILS, S.à r.l., en date du 23 janvier 2002, que le siège social de la société SARO-CONSEILS, S.à r.l., au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat.

Cette décision annule donc la convention de domiciliation signée en date du 8 mai 2000.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Pour la société

SARO-CONSEILS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31884/622/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

SA.PA.FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.655.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Signature.

(31865/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

SA.PA.FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.655.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Signature.

(31866/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

SA.PA.FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.655.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Signature.

(31867/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

SA.PA.FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.655.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 37, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Signature.

(31868/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

E-ORGANISATION COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 78.177.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2002 que:

A été nommé aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Monsieur Jan Bossaert, administrateur démissionnaire:

Monsieur Laurent Trannois, administrateur de sociétés, demeurant à Joudreville (F), 9, rue de Jarville

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2002, vol. 566, fol. 100, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32039/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

RAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 69.267.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour la société

RAR S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(31875/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

RAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 69.267.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour la société

RAR S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(31876/622/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

TAIWAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.453.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2002, le Conseil d'Administration de la Sicav TAIWAN INVESTMENT COMPANY a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la Sicav TAIWAN INVESTMENT COMPANY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2003:

The Hon. James Ogilvy

André Elvinger

Roberto Seiler

Karen Clarke

Uday Khemka.

2. Il a été décidé d'affecter les résultats de la façon suivante:

«To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended December 31, 2001 and to approve the Auditors' report thereon and to approve that the benefits, if any, will be carried forward.»

Luxembourg, le 19 avril 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31886/801/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

HIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 49.454.

Statuts coordonnés au 18 avril 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

(31887/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

IBEX S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

H. R. Luxembourg B 15.791.

- Gegründet am 9. März 1978, gemäss Urkunde des Notars Marc Elter, Notar mit Amtssitz in L-Junglinster, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 97 vom 11. Mai 1978;
- Die Statuten wurden mehrmals umgeändert und zum letzten Mal am 13. Dezember 1984 gemäss Urkunde des Notars Lucien Schuman, Notar mit Amtssitz in L-Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C Nummer 27 vom 31. Januar 1985.

—
Laut Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 31. Mai 2001 wurde beschlossen, dass:

1) zu Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von 3 Jahren genannt wurden:

- Herr Claude Faber, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in L-Mamer;
- Herr Hansjörg Sonderegger, Anwalt, wohnhaft in CH-Muttenz;
- Herr René Faltz, Anwalt, wohnhaft in L-Luxemburg.

Die Mandate der neuen Verwaltungsratsmitglieder laufen bis zur ordentlichen Generalversammlung welche über die Konten des Geschäftsjahres 2002/2003 beschliesst.

2) EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian zum Kontenkommissar ernannt wird, für die Dauer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2001 stattfinden wird.

Luxemburg, den 6. Juni 2001.

Im Namen der Gesellschaft

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31878/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

SIDAP, SOCIETE INTERNATIONALE DEVELOPPEMENT ARTICLES PARAPHARMACEUTIQUES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 9.859.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 24 novembre 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 45 du 6 avril 1972;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil C N° 617 du 9 août 2001.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société SIDAP S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 janvier 2002, que:

- la cooptation de Mademoiselle Elisabeth Antona en tant que troisième administrateur de la société en date du 27 juillet 2001 a été ratifiée;
- décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur sortant, Monsieur Luc Pletschette pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission (le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur);
- le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été renouvelé pour une nouvelle durée de six ans.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour la société SIDAP S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31879/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

LORY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 56.010.

—
Statuts coordonnés au 29 avril 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

(31892/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

VAROFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 54.615.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 27 mars 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 346 du 19 juillet 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société VAROFIN HOLDING S.A. qui s'est tenue le 19 décembre 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Ont été nommés pour une durée de six ans:

- Monsieur Nello Lavio, expert-comptable, demeurant à CH-Chiasso, Président et administrateur-délégué;
- Monsieur Alessandro Schneider, retraité, demeurant à CH-Coldrerio, administrateur;
- Madame Silvia Lavio-Schneider, employée privée, demeurant à CH-Chiasso, administrateur.
- JP AUDIT LIMITED, avec siège social à GB - SE16 2XB London, Lower Road, 17 City Business Centre, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 27 mars 2002.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31881/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

F & C NEW ECONOMY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.877.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2002, le Conseil d'Administration de la Sicav F & C NEW ECONOMY a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la Sicav F & C NEW ECONOMY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2003:

Wolf-Rudiger Feiler

Frank Abegg

André Elvinger

Jacques Elvinger

Simon Perham.

2. Il a été décidé d'affecter les résultats de la façon suivante:

«- To distribute dividends out of the distributable profits of F&C EUROPEAN CORPORATE BOND portfolio in the global amount of EUR 438,469.74 to be divided by the number of shares in existence as of the record date on 12th April 2002, i.e. 661,342 shares, representing an amount of EUR 0.663 per share to be paid on 2nd May 2002. The remaining profit will be carried forward.

- To distribute dividends out of the distributable profits of F&C GLOBAL RESSOURCES portfolio in the global amount of EUR 2,478.30 to be divided by number of shares in existence as of the record date on 12th April 2002 i.e. 619,576 shares, representing an amount of EUR 0.004 per share to be paid on 2nd May 2002. The remaining profit will be carried forward.»

Luxembourg, le 19 avril 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31885/801/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

F & C NEW ECONOMY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.877.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 54, case 19, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(31898/801/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

FIN SOFT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 28.211.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 222 du 18 août 1988.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société FIN SOFT HOLDING S.A. qui s'est tenue au siège social en date du 5 juillet 2001, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée aux trois administrateurs en fonction, à savoir Monsieur Giancarlo Bonzanigo et Mesdames Riette Wurzberger et Teodora Roiz.

- L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs en remplacement de leurs prédécesseurs:

. Monsieur John A. Hilton, demeurant à CH-Genève;

. Monsieur Walter Mottier, demeurant à CH-Genève;

. Madame Géraldine Guest, demeurant à GY-Channel Islands.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 4 avril 2002.

Pour la société FIN SOFT HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31882/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

PHARMACHIMIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 9.975.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 1972, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 89 du 21 juin 1972.

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil C n° 203 du 25 mars 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 mars 2002 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs démissionnaires Messieurs Norbert Coster et Luc Pletschette jusqu'à leur date respective de démission.

- Ont été nommés pour un mandat de six ans les administrateurs et le commissaire aux comptes suivants:

. Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, administrateur-délégué;

. Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Bereldange, administrateur;

. Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg, administrateur;

. Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour la société PHARMACHIMIQUE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2002, vol. 566, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31883/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2002.

PRI-CHALLENGE SWISS SMALL AND MID-CAP FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 43.275.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme

F. Waltzing / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(31893/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

TMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 45.537.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

(31889/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

TMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 45.537.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

(31890/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

TMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 45.537.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

(31891/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

IT-INVESTOR. COM FUND.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 75.574.

Le bilan au 30 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme

F. Waltzing / C. Bouillon

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

(31894/010/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

IRONSTEEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 44.525.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue en date du 7 décembre 2001 que:

- Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du Mark Allemand en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002.

- Le capital social a été augmenté par incorporation de résultats reportés disponibles.

- L'article 5 alinéa 1^{er} des statuts a été modifié en conséquence.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31899/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

AM GENERALI INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 77.471.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 50, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Signatures

(31895/260/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

SAYRIGNAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.101.

Le bilan clos au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 56, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

C. Sayrignac

Gérant

(31896/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

PremiaCorp. S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the seventeenth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Robert Sursock, financial consultant, residing in F-75116 Paris, 199, avenue Victor Hugo,
here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a company established
and having its registered office in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

the latter one represented by:

a) Mr Federigo Cannizzaro, lawyer, with professional address at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

b) Mr Jean-Marc Debaty, company director, with professional address at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

both acting in their capacity as duly authorized signatories and validly authorized to sign jointly on behalf of said company,

by virtue of a proxy given in Paris (France), on April 17, 2002.

2.- CORE MANAGEMENT LIMITED, a company governed by the laws of the Channel Islands, established and having
its registered office in P.O. Box 544, 14, Britannia Place, Bath Street, St. Helier, Jersey JE2 4SU, Channel Islands,

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, prementioned,

the latter one represented by the same afore named authorized signatories,

by virtue of a proxy given in Paris (France), on April 17, 2002.

Before mentioned proxies, being signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain
annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock
company which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created here-
after, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of PremiaCorp. S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxem-
bourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office
of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any
other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered
office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sharehold-
ers' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may furthermore provide all kinds of advice, assistance and consultancy in general.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty thousand United States Dollars (30,000.- USD), represented by five thousand one hundred (5,100) shares without a par value.

The shares are and will remain registered shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Each share holds a subscription voucher or a warrant allowing to subscribe to one share of PremiaCorp, at a value of one hundred United States Dollars (100.- USD).

These subscription vouchers should be transferable.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Art. 6. Each shareholder agrees not to sell, assign, hypothecate, transfer, pledge, encumber, give away or otherwise dispose of any of the shares or any interest therein that such shareholder now owns or hereafter may own at any time during the term of the Shareholders' Agreement, except under and pursuant to and in compliance with the terms and conditions of the Shareholders' Agreement and except that, with the prior approval of the Board of Directors, (a) any individual shareholder, at any time or from time to time, may bequeath or transfer by gift any of his or her shares to such shareholder's spouse, parents or children and (b) any other shareholder, at any time or from time to time, may transfer any of its shares to entity controlling, controlled by or under common control with it. If the transfer to a minor or a person not competent to manage his or her own affairs is legally permissible, such transferee must be represented by a legal representative that would be permitted transferee. Upon consummation of any such bequest or gift or transfer, (i) the transferee shall become a shareholder for all purposes of the Shareholders' Agreement and, as a condition of such transfer, shall enter into an agreement agreeing to the terms and provisions hereof as fully as if such transferee had entered into the Shareholders' Agreement directly. Each shareholder agrees that it will not seek to sell or otherwise dispose of all or any portion of the shares owned by such shareholder at any time prior to the consummation of the 3rd anniversary of the Closing (as defined to be the 30th of April 2002), except pursuant to a bequest, gift, or other transfer of the type specifically contemplated by this Article six (6). PremiaCorp S.A. shall have no obligation to recognize or accede to any purported disposition or to register any transfer of shares on its books unless such a disposition or transfer is effected in accordance with terms and provisions of the Shareholders' Agreement. No person who purports to be a holder of shares acquired in violation of the terms and provisions of the Shareholders' Agreement shall be entitled to any rights with respect to such shares, including any rights to vote such shares, to receive any dividends declared thereon or to receive any notice with respect thereto under the Shareholders' Agreement or otherwise.

Art. 7. (a) Should any shareholder desire to sell or otherwise dispose of all or any portion of the shares owned by such shareholder otherwise than pursuant to a bequest, gift or other transfer of the type specifically contemplated by Article six (6) at any time on or after the consummation of the 3rd anniversary of the Closing and during the term of the Shareholders' Agreement, such shareholder («the seller») shall give the existing shareholders a notice through a written indication addressed to the Corporate Secretary of PremiaCorp S.A. setting forth the terms and conditions on which the seller proposes to sell the shares (the «seller's offer»), in which case the Chairman of PremiaCorp S.A. shall notify the other shareholders not later than twenty days after the date of the seller's offer and the other shareholders shall be entitled to elect, not later than thirty days after the date of the seller's offer, to purchase the shares not so purchased in proportion to their respective holdings of shares or in such other proportion as they may determine and agree upon. Payment in full for any shares so purchased shall be made in cash or by check upon receipt of any documents necessary to transfer title to such shares.

(b) If the other shareholders do not accept the seller's offer as to all or any part of the shares subject thereto or do not make payment in full therefore when due, the seller shall have the right at any time within ninety days after the expiration of the thirty-day period set forth above to sell any such shares not so purchased to any third party, but only upon terms and conditions not more favourable than those specified in the seller's offer and, for a consideration at least

equal to the highest of (i) the per share price specified in the seller's offer, (ii) the adjusted book value per share as of the date of the most recent balance sheet of PremiaCorp S.A. prepared in the ordinary course («Book Value») and (iii) 7% per annum compounded rate of return from the date of original issuance of shares of capital stock of PremiaCorp S.A. Any of such shares that are not sold to a third party during such ninety-day period shall remain subject to the terms of the Shareholders' Agreement and shall continue to be subject to the restrictions of Article six (6) hereof and the shareholder must again comply with the provisions of Article seven (7) if it desires to sell such shares thereafter. If all or a portion of such shares are sold to the third party as provided in Article seven (7), and such sale if consummated on or before the consummation of the 3rd anniversary of the closing and during the term of the Shareholders' Agreement, the purchaser of such shares shall become a shareholder for all purposes of the Shareholders' Agreement and, as a condition of purchase, shall enter into an agreement agreeing to be bound by the terms and provisions hereof as fully as if such purchaser had entered into the Shareholders' Agreement directly.

Board of directors and statutory auditors

Art. 8. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed three (3) years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 9. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 10. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 11. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 15. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

General meeting

Art. 16. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 17. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday in the month of June of each year at 4.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 19. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 20. The business year begins on first day of January and ends on thirty-first day of December the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 21. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General dispositions

Art. 23. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2002.

The first annual general meeting shall be held in 2003.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Robert Surssock, prenamed, one share.	1
2.- CORE MANAGEMENT LIMITED, prenamed, five thousand ninety-nine shares.	5,099
Total: five thousand one hundred shares	<u>5,100</u>

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty thousand United States Dollars (30,000.- USD) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand five hundred Euros.

Valuation

For the purpose of registration, it is stated that the subscribed share capital in the amount of thirty thousand United States Dollars (30,000.- USD) is valued at thirty-three thousand nine hundred nine Euros (33,909.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2004.

- 1) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;
- 2) Mr Federigo Cannizzaro, Lawyer, with professional address in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;
- 3) Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, with professional address in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 2006.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Robert Sursock, consultant financier, demeurant à F-75116 Paris, 199, avenue Victor Hugo, ici représenté par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

laquelle dernière est représentée par:

a) Monsieur Federigo Cannizzaro, avocat, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

b) Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de Sociétés, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

les deux agissant en leur qualité de signataires autorisés de la société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 17 avril 2002.

2.- CORE MANAGEMENT LIMITED, une société régie par les lois des Channel Islands, établie et ayant son siège social à P.O. Box 544, 14, Britannia Place, Bath Street, St. Helier, Jersey JE2 4SU, Channel Islands,

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée,

laquelle dernière est ici représentée par les mêmes personnes dûment autorisées,

en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 17 avril 2002.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PremiaCorp. S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra encore fournir en outre toutes sortes de conseils et services de consultance en général.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.000,- USD), représenté par cinq mille et cent (5.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Chaque action comporte un bon de souscription ou un warrant donnant droit à la souscription d'une action de PremiaCorp à une valeur de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (100,- USD).

Ces bons doivent être cessibles ou transférables.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Chacun des actionnaires s'engage à ne pas vendre, transférer, céder en garantie, donner en nantissement ou en gage, disposer de quelque manière que ce soit l'une quelconque des actions ou son droit sur celle-ci, présentement pour les actions dont il dispose et pour celles qu'il pourra acquérir, selon des clauses et conditions autres que celles décrites dans le Pacte d'Actionnaires, à l'exception des cas suivants, mais avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration:

(a) tout actionnaire personne physique peut, à tout moment, transmettre gratuitement tout action à son conjoint, ses parents et enfants, et

(b) tout autre actionnaire peut, à tout moment, transmettre toute action à toute entité dont il a le contrôle exclusif ou non exclusif.

Au cas où toute action est transférée à un mineur ou à une personne incapable et qu'un tel transfert soit juridiquement et légalement valable, le cessionnaire doit être représenté par un représentant légal reconnu en tant qu'attributaire.

Tout cessionnaire ou attributaire deviendra aussitôt un actionnaire au regard du Pacte d'Actionnaires et devra en accepter expressément les clause et conditions comme s'il en avait été signataire directement dès l'origine, faute de quoi la cession ne serait pas valable.

Chacun des actionnaires s'engage à ne pas chercher à vendre ou disposer de quelque manière ses actions, en totalité ou en partie, avant la date du troisième anniversaire du Closing, déterminée comme devant être le 30 avril 2002, sauf les cas de transmission décrits spécifiquement et limitativement immédiatement ci-dessus.

PremiaCorp S.A. ne sera aucunement tenue ou liée par une transmission des actions, et ne sera aucunement tenue de transcrire dans son registre des actions toute transmission des actions qui n'aurait pas été faite suivant les clauses et conditions du Pacte d'Actionnaires. Quiconque prétendant être titulaire des actions acquises en violation des clauses et conditions du Pacte d'Actionnaires ne pourra avoir aucun droit auquel les actions donnent droit, y compris, notamment, le droit de vote, le droit à dividende, le droit à recevoir les notices d'information et de convocation.

Art. 7. (a) Au cas où tout actionnaire désire vendre ou disposer de ses actions en totalité ou en partie, autrement que dans les cas de transmission décrits spécifiquement et limitativement au 3. ci-dessus, à tout moment après la date du troisième anniversaire du Closing et pendant la durée du Pacte d'Actionnaires, cet actionnaire (le «Vendeur») doit adresser, par l'intermédiaire du Secrétaire de PremiaCorp, une notice écrite aux autres actionnaires précisant le prix et les conditions de la cession projetée («l'Offre du Vendeur»).

Le président du Conseil d'administration de PremiaCorp doit alors notifier aux autres actionnaires dans les 20 jours suivant la date de l'Offre du Vendeur, cette Offre; les autres actionnaires ont le droit, dans les 30 jours suivant la date de l'Offre du Vendeur; par priorité de se porter acquéreurs des actions ainsi projetées à la vente en proportion du nombre d'actions dont ils sont respectivement titulaires ou dans toute autre proportion qu'ils pourraient spécifiquement déterminer d'un commun accord entre eux. Le paiement total des actions ainsi rachetées doit intervenir en numéraire ou par chèque dès réception des documents légalement requis pour le transfert des actions.

(b) Au cas où les actionnaires n'acceptent pas l'Offre du Vendeur pour une partie ou toutes les actions dont la vente est projetée, ou au cas où, l'ayant accepté, ils ne procèdent pas ponctuellement à l'entier paiement, le Vendeur aura le droit à tout moment dans les 90 jours après l'expiration de la période des 30 jours décrite au (a) ci-dessus, de vendre toutes actions non rachetées à tout tiers. Cette vente devra être à des conditions égales ou moins favorables que celles spécifiées dans l'Offre du Vendeur et à un prix au moins égal au plus grand des trois prix ci-après:

- Le prix par action spécifié dans l'Offre du Vendeur;
- La valeur ajustée figurant au dernier bilan de PremiaCorp S.A.;
- La valeur d'origine des actions de PremiaCorp augmentée chaque année d'un taux de rendement de 7% par an.

Toute action qui ne sera pas vendue à un tiers durant ladite période de 90 jours restera soumise aux clauses et conditions du Pacte d'Actionnaires et continueront d'être soumises aux limitations décrites au 3 et l'actionnaire désirant à nouveau vendre des actions restera soumis aux clauses et conditions décrites ci-dessus au 4.

En cas de vente d'actions à tout tiers en conformité avec les conditions requises et au cas où une telle vente est faite avant ou après la date du troisième anniversaire du Closing et pendant la durée du Pacte d'Actionnaires, l'acquéreur devra accepter expressément les clauses et conditions du Pacte d'Actionnaires comme s'il en avait été signataire dès l'origine, faute de quoi la vente ne serait pas valable.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder trois (3) ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Robert Sursock, prénommé, une action	1
2.- CORE MANAGEMENT LIMITED, prédésignée, cinq mille quatre-vingt-dix-neuf actions.	5.099
Total: cinq mille et cent actions.	5.100

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à deux mille cinq cents Euros.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit d'un montant de trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (30.000,- USD) est évalué à trente-trois mille neuf cent neuf Euros (33.909,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, avocat, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
- 3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2006:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Troisième résolution

Le siège social de la société est établi à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Cannizzaro, J.-M. Debaty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2002, vol. 867, fol. 73, case 12. – Reçu 339,09 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(31942/239/461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

FUKI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- CLEVERDAN S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg,

2.- MAJENTEL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Les sociétés comparantes ci-avant mentionnées sub. 1 et sub. 2 sont toutes deux ici représentées par:

Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Rodemack (France),

en vertu de deux (2) procurations lui données à Luxembourg, le 16 avril 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée FUKI INVESTMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille et cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les admi-

nistrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 20 avril de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en avril 2003.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société CLEVERDAN S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2.- La société MAJENTEL S.A., prédésignée, une action.	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 28 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- BRYCE INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 2.- KEVIN MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
- 3.- Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société MARBLEDEAL LIMITED, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à 120 East Road N1 6AA Londres (Royaume-Uni).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel Jean, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Ripplinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2002, vol. 867, fol. 74, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(31940/239/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

BRETONNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, représentée aux fins des présentes par

a) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

b) Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (Soparfi) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée BRETONNE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le vingt et un (21) avril de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition de bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les trois cent vingt (320 actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, présidée,	319
gnée, trois cent dix-neuf actions.	1
2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, prénommé, une action	1
Total: trois cent vingt actions.	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de Sociétés, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
- 3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de Sociétés, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, F. Cannizzaro, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2002, vol. 867, fol. 74, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(31941/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

LA GAZELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Luxembourg, 24, rue Gaffelt.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société LES MIMOSAS LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social à 113, Barbsdale Professional Center Newark, DE 19711-3258 Delaware (Etats-Unis d'Amérique);

ici représentée par:

Mademoiselle Jennyfer Romeo, employée privée, demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 14, rue Belle-Vue, en vertu d'une procuration lui donnée, le 21 mars 2002.

2.- La société LES ORCHIDEES LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social à 113, Barbsdale Professional Center Newark, DE 19711-3258 Delaware (Etats-Unis d'Amérique);

ici représentée par:

Mademoiselle Jennyfer Romeo, préqualifiée, en vertu d'une procuration lui donnée, le 21 mars 2002.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour formalisées en même temps avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée LA GAZELLE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal le négoce de machines d'imprimerie, l'achat, la vente ainsi que l'importation et l'exportation de tout produit à l'exclusion de matériel destiné à des fins militaires.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 10. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) délégué(e)s la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) néanmoins par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- LES MIMOSAS LLC, prédésignée, cinq cents actions	500
2.- LES ORCHIDEES LLC, prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cents (25%) par des versements en numéraire de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille trois cent soixante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- La société LES MIMOSAS LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social à 113, Barbsdale Professional Center Newark, DE 19711-3258 Delaware (Etats-Unis d'Amérique);
- 2.- La société LES ORCHIDEES LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social à 113, Barbsdale Professional Center Newark, DE 19711-3258 Delaware (Etats-Unis d'Amérique);
- 3.- La société SCA EUROPE LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social à 113, Barbsdale Professional Center Newark, DE 19711-3258 Delaware (Etats-Unis d'Amérique).

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société SPENCER CROWFORD & ASSOCIATES LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social à Suite 606, 1220 N. Market Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castel (Etats-Unis d'Amérique).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, la société LES MIMOSAS LLC, prédésignée, laquelle, par son représentant légal autorisé, pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Remarque

Le notaire a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Il a encore rappelé aux comparants les prescriptions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915, relatives à la forme des actions partiellement libérées.

Dont acte, passé à Dudelange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Romeo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2002, vol. 867, fol. 69, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(31943/239/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

COMMERCIAL TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R. C. Luxembourg B 66.178.

L'an 2002, le 12 avril à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMMERCIAL TRADING CORPORATION S.A., inscrite au registre de commerce, section B 66.178.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Tagne.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Léo Aly Timberly.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Tagne.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B. Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide de:

Résolution unique

L'assemblée décide à l'unanimité d'établir le siège social de la société au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 38, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32037/318/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

**P.M.D., PRODUCTIVITY, MANAGEMENT AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. PHARMACEUTICAL & MEDICAL DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 39, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 62.024.

L'an deux mille deux, le trois avril.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PHARMACEUTICAL & MEDICAL DEVELOPMENT S.A, une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.024, constituée suivant acte notarié du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 161 du 18 mars 1998, page 7682 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal Gerard, administrateur de société, demeurant à B-1380 Plancenoit.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Liviana Biagioni, comptable, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Révocation avec décharge de Monsieur Ghamin Abderahman, administrateur de sociétés, demeurant à B-1050 Bruxelles, 1, rue du Sceptre, de sa fonction d'administrateur.

2.- Révocation avec décharge de Madame Lucienne Daubie, administrateur de sociétés, demeurant à B-6230 Buzet, 681, Chaussée de Nivelles.

3.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de nommer Monsieur Pascal Gerard, administrateur de société, demeurant à B-1380 Plancenoit, 36, avenue de Fontainebleau, comme administrateur-délégué de la société et fixation de la durée de ses fonctions.

4.- Nomination de Monsieur Thierry Fetu, administrateur de société, demeurant à B-1080 Bruxelles, 16, rue Joseph Diongre, en qualité d'administrateur et fixation de la durée de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Philippe Toby, comptable, demeurant à B-1081 Bruxelles, 25, rue François Hellinckx, en qualité d'administrateur et fixation de la durée de son mandat.

6.- Transfert du siège social du 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 39, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette et modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

7.- Changement de l'objet social principal de la société et modification afférente de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet principal la prestation de services dans le domaine de consultant économique, conseiller d'entreprises et en management ainsi que l'intermédiation commerciale.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

8.- Révocation avec décharge de l'actuel commissaire aux comptes de la société Monsieur Clive Godfrey, licencié en droit, demeurant à Grez Doizeau (Belgique).

9.- Nomination de la société CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A. avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société et fixation de la durée de son mandat.

10.- Changement de la dénomination de la Société de PHARMACEUTICAL & MEDICAL DEVELOPMENT S.A. en PRODUCTIVITY, MANAGEMENT AND DEVELOPMENT S.A., en abrégé P.M.D. S.A.

11.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

12.- Renomination de l'administrateur en fonction et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de révoquer avec effet immédiat l'actuel administrateur, Monsieur Ghamin Abderahman et de lui donner pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de révoquer avec effet immédiat l'actuel administrateur, Madame Lucienne Daubie et de lui donner pleine et entière décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article sept (7) des statuts de la Société et de l'article soixante (60) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à l'administrateur Monsieur Pascal Gerard, préqualifié, qui portera le titre d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière, pour une période de six (6) ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2007.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Ghamin Abderahman, pour une période de six (6) ans, son mandat se terminant ainsi à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2007, la personne suivante:

Monsieur Thierry Fetu, administrateur de société, demeurant à B-1080 Bruxelles, 16, rue Joseph Diongre

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la Société en remplacement de Madame Lucienne Daubie, pour une période de six (6) ans, son mandat se terminant ainsi à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2007, la personne suivante:

Monsieur Philippe Toby, comptable, demeurant à B-1081 Bruxelles, 25, rue François Hellinckx.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 39, rue Dicks, L-4081 Esch-sur-Alzette.

Septième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège social, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa.

Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'actuel objet social principal de la Société et de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet principal la prestation de services dans le domaine de consultant économique, conseiller d'entreprises et en management ainsi que l'intermédiation commerciale.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Clive Godfrey, licencié en droit, demeurant à Grez Doizeau (Belgique) en tant que commissaire aux comptes de la Société et de lui donner pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouveau commissaire aux comptes de la Société, en remplacement de Monsieur Clive Godfrey, pour une période de six (6) ans, son mandat se terminant également à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2007:

La société CABINET COMPTABLE ET FISCAL DU SUD S.A., une société anonyme établie et ayant son social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de PHARMACEUTICAL & MEDICAL DEVELOPMENT S.A. en celle de PRODUCTIVITY, MANAGEMENT AND DEVELOPMENT S.A., en abrégé P.M.D. S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise dénommée PRODUCTIVITY, MANAGEMENT AND DEVELOPMENT S.A., en abrégé P.M.D. S.A.»

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de renommer l'administrateur actuellement en fonction pour une période de six (6) ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire devant se tenir en 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent soixante-huit Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Dudelange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Gerard, B. Klapp, L. Biagioni, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2002, vol. 867, fol. 50, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(31988/239/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

**P.M.D., PRODUCTIVITY, MANAGEMENT AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. PHARMACEUTICAL & MEDICAL DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 62.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(31989/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.018.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 29, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

(31996/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

IBER-PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 85.486.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 3 juin 2002 que:

- la démission de FIDU-CONCEPT, S.à r.l., de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée. Décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

- La société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts comptables, avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, est nommée nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 5 décembre 2001. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice social se terminant le 31 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32025/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

MOND S.A., Société Anonyme,
(anc. MOND HOLDING S.A.).
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.485.

L'an deux mille deux, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MOND HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.485 constituée sous forme d'une société anonyme holding suivant acte par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 23 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 453 du 22 juin 1998, (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Abandon, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, du régime fiscal sur les sociétés anonyme holding régies par la loi du 31 juillet 1929 et adoption de l'objet social commercial général des sociétés de participations financières.

2.- Modification afférente de l'article quatre des statuts de la Société.

3.- Modification de la raison sociale de la Société en MOND S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'abandonner, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, le régime fiscal sur les sociétés de participations financières régies par la loi du 31 juillet 1929.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'adopter en conséquence un nouvel objet social et de modifier ainsi l'article quatre des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Troisième résolution

En relation avec l'abandon du statut holding par la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale actuelle de la Société en supprimant le terme «Holding», de sorte que l'article premier des statuts de la Société se lise comme suit:

«**Art. 1^{er}**. Il est formée par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée MOND S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, B. Klapp, F. Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2002, vol. 867, fol. 45, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(31990/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

**MOND S.A., Société Anonyme,
(anc. MOND HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(31991/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

MONDOPLASTICO FINANCIERE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.043.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 11CS, fol. 72, case 12, que la société MONDOPLASTICO FINANCIERE a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

(32018/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

RS FUND CONSEIL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.216.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2002

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un nouveau terme d'un an.

Composition du conseil d'administration

Messieurs Etienne Rampelbergs, Président

Jérôme Dawans

Thibaut Dawans

Madame Marleen Drees

Commissaire aux comptes

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 53, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32148/007/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

RS FUND CONSEIL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.216.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(32147/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

COMMUNICATIONS BP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.143.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(32011/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

COMMUNICATIONS BP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.143.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de la société qui s'est tenue le 24 avril 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de COMMUNICATIONS BP, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'allouer la perte de l'exercice de USD 7.698,33 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32012/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

COMMUNICATIONS BP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.143.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(32013/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

COMMUNICATIONS BP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 60.143.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de la société qui s'est tenue le 24 avril 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de COMMUNICATIONS BP, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1998;

- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'allouer la perte de l'exercice de USD 480.960,37 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32014/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

COMMUNICATIONS BP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 60.143.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(32015/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

COMMUNICATIONS BP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 60.143.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de la société qui s'est tenue le 24 avril 2002

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de COMMUNICATIONS BP, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
- d'allouer la perte de l'exercice de USD 7.574,89 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32016/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

COMMUNICATIONS BP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 60.143.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de la société qui s'est tenue le 24 avril 2002

A l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique de COMMUNICATIONS BP, S.à r.l., (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société suite à la perte réalisée pour 1999 excédant 75% du capital souscrit.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 39, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32017/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

SAMARA HOLDING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.457.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé reçu en date du 3 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 10, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF en Euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Avant conversion (devise: LUF):
Capital social souscrit: LUF 3.600.000,-
Capital autorisé: LUF 100.000.000,-

Après conversion en euros:
Capital social souscrit: EUR 89.241,67
Capital autorisé: EUR 2.478.935,24.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour la Société

Signature

(31999/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

SAMARA HOLDING INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour le notaire

Signature

(32000/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

FINANCIERE FAAA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.609.

L'an deux mille deux, le cinq avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE FAAA S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 15, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 49.609, constituée suivant acte reçu en date du 16 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 132 du 24 mars 1995.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nicole Pollefort, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Lionel Faye, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Béatrice Jolivet, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 12.100 (douze mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège à Luxembourg.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Pollefort, L. Faye, B. Jolivet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

J. Elvinger.

(32020/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

**LULUBI HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 41.710.

L'an deux mille deux, le cinq avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LULUBI HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 41.710, constituée suivant acte reçu le 22 octobre 1992, publié au Mémorial C de 1993, page 984.

L'assemblée est présidée par Monsieur Edmond Ries, Expert Comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Pia Mauseu, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence Lambert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les six mille (6.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changement du statut de société holding en soparfi.
- 2) Modification de l'article 4 des statuts.
- 3) Transfert du siège social du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.
- 4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article quatre des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 11, boulevard du Prince Henri au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Ries, P. Mausen, L. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 72, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

J. Elvinger.

(32021/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

TRANSCONTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.102.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé reçu en date du 17 mai 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 10, que suite à une décision:

de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de LUF en Euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

avant conversion (devise: LUF):

Capital social souscrit: LUF 1.800.000,-

Capital autorisé: LUF 100.000.000,-

Après conversion en euros:

Capital social souscrit: EUR 44.620,83

Capital autorisé: EUR 2.478.935,24

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour la Société

Signature

(32001/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

TRANSCONTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour le notaire J. Elvinger

Signature

(32002/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

F & I SOFTWARE, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Dippach-Gare.

H. R. Luxemburg B 66.446.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2000, eingetragen in Luxemburg, am 26. April 2002, Band 567, Blatt 48, Abteilung 5, wurde an der Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg, am 30. April hinterlegt.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts comptables & fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(32054/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

TAQUI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue A. Fischer.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-second of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Belgium under the denomination of TAQUI INVESTMENTS S.A., R.C. Brussels Number 648.217, National Number 453.780.846, and having its registered office at 74, boulevard de la Cambre, 2nd Floor, B-1050 Brussels, Belgium, incorporated under Belgian Law pursuant to a deed of Maître Jean-Pierre Umbreit, notary residing in Arlon, dated November 14, 1994, published in the annexes of the Moniteur Belge of December 2, 1994 under Number 941202-75.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of Maître Pierre Nicaise, notary residing at 80, Grez-Doiceau, Belgium, dated August 3, 2001, published in the annexes of the Moniteur Belge of September 11, 2001 under Number 20010911-102.

The meeting begins at ten a.m., Mrs Christina Fileno, private employee, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the one thousand and thirty-three (1,033) shares without par value, representing the total issued capital of one million two hundred eighty thousand three hundred and seventy euro (EUR 1,280,370.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the three shareholders all represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- Ratification of the resolutions passed in Belgium by the Board of Directors and approved by the shareholders of the Company in an extraordinary general meeting held before Maître Pierre Nicaise, notary residing at 80, Grez-Doiceau, Belgium, on December 20, 2001, which resolved, among other matters, to transfer the registered office from Belgium to Luxembourg.

2.- Confirmation of the transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of Belgian nationality, to a company of Luxembourg nationality with effect from December 20, 2001.

3.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of Belgian nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Belgian nationality.

4.- Decision to reduce the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,172,238.20 by absorption of retained losses in the same amount without cancellation of shares.

5.- Decision to adopt an English version of the Articles of Association of the Company which will prevail over the French version.

6.- Total restatement of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of TAQUI INVESTMENTS and under the form of a «société anonyme» with effect from December 20, 2001.

7.- Confirmation of the establishment of the registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg with effect from December 20, 2001.

8.- Resignation of two Directors of the Company and discharge to be given to them.

9.- Appointment of two new Directors and of one Statutory Auditor.

10.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting ratifies the resolutions passed in Belgium by the Board of Directors and approved by the shareholders of the Company in an extraordinary general meeting held before Maître Pierre Nicaise, notary residing at 80, Grez-Doiceau, Belgium, on December 20, 2001, by which it was resolved among other matters:

«.....

3. That the registered office be transferred to the Grand Duchy of Luxembourg.

.....»

Second resolution

The General Meeting confirms the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of Belgian nationality, to a company of Luxembourg nationality with effect from December 20, 2001.

Third resolution

The General Meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of the Belgian Company's financial statements as of December 20, 2001, and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Belgian nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Belgian nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the appearers and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to reduce the issued share capital of the Company by an amount of EUR 1,172,238.20 to bring it from its present amount of EUR 1,280,370.- down to EUR 108,131.80 by absorption of retained losses in the same amount without cancellation of shares.

The reality of such retained losses has been proved to the undersigned notary by the remittance of the precited financial statements as at December 20, 2001.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to adopt an English version of the Articles of Association of the Company which will prevail over the French version.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a «société anonyme» under the name of TAQUI INVESTMENTS and to adopt the Articles of Association of the Company, with effect from December 20, 2001, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will have henceforth the following wording:

«Art. 1. There exists a limited company (société anonyme) under the name of TAQUI INVESTMENTS.

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfert exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

Art. 3. The corporate capital is set at one hundred eight thousand one hundred and thirty-one euro eighty cent (EUR 108,131.80), divided into one thousand and thirty-three (1,033) shares without par value.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders, save where the Law prescribes the registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation. The record of such increase or reduction of capital may be given by the general meeting to the Board of Directors.

The general meeting called to deliberate either on the increase of capital or the authorization to increase the capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

A written decision, approved and signed by all the Directors shall have the same effect as a decision taken at a meeting of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers, who need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the general meeting.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in all circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 8. Every Director of the Company shall be indemnified by the Company against all losses, damages or expenses which any such Director may incur or become liable to by reason of any action or proceeding in his quality of passed or present Director, except for the case where in such action or proceeding, he shall be finally condemned for gross negligence or wilful mismanagement.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 10. The Company's financial year shall begin on the first of May of each year and end on the thirtieth of April of the following year.

Art. 11. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday in the month of June at noon.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore; every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 14. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 15. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.»

Transitory provisions

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on December 21, 2001 shall end on April 30, 2002.

2) The first annual general meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in June 2002.

Statement

1) Capital:

The undersigned notary certifies on basis of the financial statements presented to him that the initial corporate capital of an amount of EUR 1,280,370.- was fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

2) Net asset value:

The net asset value of the Company transferred is estimated at EUR 108,131.80 as it results from a report drawn up on April 18, 2002 by CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l., réviseur d'entreprises in Luxembourg, in view of the transfer of the Company and which contains the following conclusions:

«Conclusion

On the basis of the verification procedures, applied as discussed above, in our opinion, the value of the net assets of TAQUI INVESTMENTS S.A., société anonyme as continued in Luxembourg is not less than the corporate capital of EUR 1,280,370.- less Accumulated Losses of EUR 1,172,238.20 of the continued Luxembourg Company, represented by 1,033 ordinary shares without value.»

Said report, acknowledged by the general meeting, shall, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Seventh resolution

The General Meeting confirms the establishment of the registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg with effect from December 20, 2001.

Eighth resolution

The General Meeting accepts the resignation of Mr John Mills and Mr Peter Wentzel as Directors of the Company with effect from December 20, 2001, and, by special vote, gives them discharge for the execution of their mandates until that date.

Ninth resolution

The General Meeting confirms the mandate of Mr Steve Georgala, lawyer, with professional address at 35, rue de la Boétie, Paris, France, as Director and appoints as new Directors with effect from December 20, 2001:

- Mr Andrew Knight, lawyer, with professional address at 35, rue de la Boétie, Paris, France, and
- SOLON DIRECTOR LIMITED, a company having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, West-bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

The following is appointed auditor with effect from December 20, 2001:

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., a company having its registered office at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2002.

Contribution tax

The present deed organizing the transfer of a company whose registered office is established in the European Union, the Company refers to article 3, 2), of the law concerning «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, art. 1 à 23», which provides for a contribution tax exemption.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie en Belgique sous la dénomination de TAQUI INVESTMENTS S.A., R.C. Bruxelles Numéro 648.217, Numéro National 453.780.846, avec siège social 74, boulevard de la Cambre, 2^{ème} Etage, B-1050 Bruxelles, Belgique, constituée sous le régime légal belge, suivant un acte reçu par Maître Jean-Pierre Umbreit, notaire de résidence à Arlon, en date du 14 novembre 1994, publié aux annexes au Moniteur Belge du 2 décembre 1994 sous le Numéro 941202-75.

Les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Pierre Nicaise, notaire de résidence à 80, Grez-Doiceau, Belgique, en date du 3 août 2001, publié aux annexes au Moniteur Belge du 11 septembre 2001 sous le Numéro 20010911-102.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Cristina Fileno, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille trente-trois (1.033) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent quatre-vingt mille trois cent soixante-dix euros (EUR 1.280.370,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature de la mandataire des trois actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Entérinement des résolutions prises en Belgique par le Conseil d'Administration et approuvées par les actionnaires de la Société réunis en date du 20 décembre 2001 en assemblée générale extraordinaire par-devant Maître Pierre Nicaise, notaire de résidence à 80, Grez-Doiceau, Belgique, qui ont décidé, entre autres, de transférer le siège social de la Belgique à Luxembourg.

2.- Confirmation du transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité belge en société de nationalité luxembourgeoise avec effet à partir du 20 décembre 2001.

3.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

4.- Décision de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de EUR 1.172.238,20 par absorption de pertes reportées à due concurrence sans annulation d'actions.

5.- Décision d'adopter une version anglaise des statuts de la Société laquelle prévaudra sur la version française.

6.- Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de TAQUI INVESTMENTS et sous la forme d'une «société anonyme» avec effet au 20 décembre 2001.

7.- Confirmation de l'établissement du siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, avec effet à partir du 20 décembre 2001.

8.- Démission de deux administrateurs et décharge à leur donner.

9.- Nomination de deux nouveaux administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

10.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale entérine les résolutions prises en Belgique par le Conseil d'Administration et approuvées par les actionnaires de la Société réunis en date du 20 décembre 2001 en assemblée générale extraordinaire par-devant Maître Pierre Nicaise, notaire de résidence au 80, Grez-Doiceau, Belgique, par lesquelles il a été décidé entre autres:

«.....»

3. Que le siège social soit transféré au Grand-Duché de Luxembourg.

«.....»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité belge, en une société de nationalité luxembourgeoise avec effet à partir du 20 décembre 2001.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société belge, tel qu'établi à la date du 20 décembre 2001 et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité belge, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité belge.

Ledit état financier, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de EUR 1.172.238,20 pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.280.370,- à EUR 108.131,80 par absorption de pertes reportées à due concurrence sans annulation d'actions.

La réalité de ces pertes reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise de l'état financier précité tel qu'établi à la date du 20 décembre 2001.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter une version anglaise des statuts de la Société laquelle prévaudra sur la version française.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une «société anonyme» sous la dénomination de TAQUI INVESTMENTS et d'adopter les statuts de la Société, avec effet au 20 décembre 2001, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TAQUI INVESTMENTS.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter ou mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent huit mille cent trente et un euros quatre-vingt cents (EUR 108.131,80), divisé en mille trente-trois (1.033) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier mai de chaque année et finit le trente avril de l'année suivante.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à midi à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 21 décembre 2001 se terminera le 30 avril 2002.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires sous régime le légal luxembourgeois se tiendra en 2002.

Déclaration

1) Capital:

Le notaire soussigné certifie sur base de l'état financier lui présenté que le capital social initial de EUR 1.280.370,- a été entièrement souscrit et totalement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

2) Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée à EUR 108.131,80 ainsi qu'il résulte d'un rapport dressé le 18 avril 2002 par CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, en vue du transfert de la Société et qui contient les conclusions suivantes:

«Conclusion

On the basis of the verification procedures, applied as discussed above, in our opinion, the value of the net assets of TAQUI INVESTMENTS S.A., société anonyme as continued in Luxembourg is not less than the corporate capital of EUR 1,280,370.- less Accumulated Losses of EUR 1,172,238.20 of the continued Luxembourg Company, represented by 1,033 ordinary shares without value.»

Ce rapport, dont l'Assemblée Générale a pris connaissance, restera, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet à partir du 20 décembre 2001.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur John Mills et de Monsieur Peter Wentzel de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet à partir du 20 décembre 2001, et, par vote spécial, leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à cette date.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale confirme le mandat d'administrateur de Monsieur Steve Georgala, juriste, avec adresse professionnelle au 35, rue de la Boétie, Paris, France, et nomme comme nouveaux administrateurs avec effet à partir du 20 décembre 2001:

- Monsieur Andrew Knight, juriste, avec adresse professionnelle au 35, rue de la Boétie, Paris, France, et

- SOLON DIRECTOR LIMITED, une société avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, Westbay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet à partir du 20 décembre 2001:

FIDUCIAIRE AUDITLUX, S.à r.l., une société avec siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

Droit d'Apport

Le présent acte organisant le transfert d'une société dont le siège social est situé dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 3, 2) de la loi concernant «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles

et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, art. 1 à 23», qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Fileno, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 11CS, fol. 81, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

A. Schwachtgen.

(32285/230/448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2002.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.227.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé reçu en date du 29 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 54, case 10, que suite à une décision:

de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de FRF en Euros, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

avant conversion (devise: FRF):

Capital social souscrit: FRF 2.500.000,-

Capital autorisé: FRF 10.000.000,-

Après conversion en euros:

Capital social souscrit: EUR 381.122,54

Capital autorisé: EUR 1.524.490,17

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour la Société

Signature

(32003/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

REDECOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 45.227.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour le notaire J. Elvinger

Signature

(32004/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

KEY ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 78.032.

—
Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 52, case 18, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société KEY ASSET MANAGEMENT

Signature

(32027/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

TECA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 33.818.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de la réunion du conseil d'administration de notre société tenue en date du 27 décembre 2001 que:

Monsieur Fred Alessio, employé privé, demeurant à L-3630 Kayl, 20, rue de Dudelange, a été nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Theis, démissionnaire.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32026/549/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

IMMO-CROISSANCE CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.873.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 27, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

Pour *IMMO-CROISSANCE CONSEIL*

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(32028/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

BUREAU DE GESTION DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.348.

—
Le 1^{er} octobre 2001.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BUREAU DE GESTION DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A., avec siège social à Koerich, 3-5, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean Seckler en date du 8 juin 1995, modifiée suivant actes reçus en date du 2 juin 1998, du 11 juin 1999 et du 1^{er} août 2000.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul-Emile Miest demeurant à B-6824 Florenville Laiche 35.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie Graisse demeurant à F-54870 Montigny-sur-Chiers, 25, rue du Pont d'Oye et comme scrutateur Madame Claudine Depiesse demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers.

Ensuite, Monsieur le Président expose que la présente Assemblée Générale a pour objet de délibérer sur les points suivants:

1. Nomination de la société BUREAU COMPTABLE LUXEMBOURGEOIS S.A., en qualité de commissaire
2. Renouvellement du mandat de Monsieur Paul-Emile Miest en qualité d'administrateur
3. Renouvellement du mandat de Madame Claudine Depiesse en qualité d'administrateur
4. Renouvellement du mandat de Monsieur Bastien en qualité d'administrateur

Monsieur le Président constate qu'il résulte que la liste des présences annexée au présent procès-verbal et qui sera signée par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents ou représentés et que dès lors la présente Assemblée Générale et régulièrement constituée pour délibérer et décider sur l'ordre du jour préindiqué.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la nomination de BUREAU COMPTABLE LUXEMBOURGEOIS S.A., ayant son siège social au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof (Steinfort), en qualité de commissaire pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Paul-Emile Miest, demeurant à B-6824 Florenville Laiche 35, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2007. Monsieur Miest conserve son mandat d'administrateur-délégué.

Troisième résolution

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Claudine Depiesse, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers, pour une durée de 6 ans soit jusqu'en 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bastien Miest demeurant au 47, rue d'Orval, B-6820 Florenville, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'en 2007.

Personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président déclare la séance levée à 10.00 heures.

Liste des présences

à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à Koerich, 3-5, route d'Arlon, le 1^{er} octobre 2001.

Nom, prénom et domicile de l'actionnaire

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Présent ou représenté</i>	<i>Signature</i>
Paul-Emile Miest, B-6824 Florenville	1.249	Présent	Signature
Claudine Depiesse, B-6760 Ethe . . .	1	Présente	Signature
Total	1.250		

Koerich, ne varietur, le 1^{er} octobre 2001.

P.-E. Miest / S. Graisse / C. Depiesse

Le Président / le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Capellen, le 8 mars 2002, vol. 138, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(32005/000/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

BUREAU DE GESTION DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 51.348.

Le 1^{er} août 2000.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société BUREAU DE GESTION DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A., avec siège social à L-8399 Koerich, 3-5, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par-devant Maître Hansen, en date du 8 juin 1995, par-devant Maître Hansen de résidence à Capellen,

modifiée suivant assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 2 juin 1998 et assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Maître Seckler en date du 11 juin 1999.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul-Emile Miest, administrateur, demeurant à B-6824 Florenville Laiche 35.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudine Depiesse, employée privée, demeurant à B-6760 Ethe, 7, rue des Marronniers.

Et désigne comme secrétaire Mademoiselle Graisse Sylvie, employée privée, demeurant à B-6760 Ethe, 2, rue du Bonlieu.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose

I. Que la présente Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement a pour

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Georges Leemans de sa fonction d'administrateur

2. Nomination d'un nouvel administrateur

II. Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée à la présente pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III. Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Georges Leemans, bûcheron-conducteur d'engins, demeurant à 20/2, rue du Monty, B-6820 Florenville de son mandat d'administrateur et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Bastien Miest, étudiant, demeurant au 47, rue d'Orval, à B-6820 Florenville 35, comme administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Leemans dont il termine le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

C. Depiesse / S. Graisse / G. Leemans / B. Miest / P.-E. Miest

Liste des présences

à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement tenue à Koerich, 3-5, route d'Arlon, le 1^{er} août 2000.

<i>Nom, prénom et domicile de l'actionnaire</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Présent ou représenté</i>	<i>Signature</i>
Paul-Emile Miest, B-6824 Florenville .	1.249	Présent	Signature
Claudine Depiesse, B-6760 Ethe	1	Présente	Signature
Total	1.250		

Steinfort, ne varietur, le 1^{er} août 2000.

P.-E. Miest / S. Graisse / C. Depiesse

Le Président / le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Capellen, le 9 janvier 2002, vol. 138, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff.(signé): A. Santioni.

(32006/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

**BANKPYME, BANCO DE LA PEQUEÑA Y MEDIANA EMPRESA SOCIEDAD ANONIMA,
Société Anonyme.**

Siège social: Barcelone-Espagne, 11, Traversa de Gracia.

DISSOLUTION

1. Dénomination et siège social

La société BANCO DE LA PEQUEÑA Y MEDIANA EMPRESA SOCIEDAD ANONIMA, en abrégé BANKPYME avec siège social à Barcelone (Espagne), Traversa de Gracia, 11, a décidé en date du 30 octobre 2001 par décision prise à l'unanimité des membres du comité exécutif du Conseil d'Administration, de fermer la succursale de Luxembourg, sise 18, rue de l'Eau.

2. Publication en l'Espagne

Les Autorités bancaires espagnoles ont été averties de la présente décision en date du 21 décembre 2001.

La présente décision a également été enregistrée au registre du Commerce espagnol le 13 février 2002, où elle est inscrite au vol. 33.862, fol. 32, feuille B-35.014, inscription 547.

3. La date effective de la fermeture a été fixée au 31 décembre 2001.

Barcelone, le 10 avril 2002.

Pour la Société

L. Mayoral Corral / J. Soler Benavent

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 37, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32056/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

CARIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.228.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2002, vol. 11CS, fol. 73, case 5, que la société CARIC S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

(32019/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

DINVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 10.000.000,-.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.272.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 41, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

(32131/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

DINVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 10.000.000,-.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.272.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue le 20 février 2002 à Luxembourg au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg*

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat au gérant qui a été en fonction jusqu'à la date de la présente Assemblée, donc Monsieur Marco Sterzi, conseil économique, demeurant à Luxembourg, est nommé gérant pour une période que viendra à l'échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire se prononçant sur le bilan de l'exercice 2004.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, telle que modifiée par la suite, relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de procéder à la conversion du capital de francs luxembourgeois en euros et ceci par l'application du taux de conversion LUF/EUR de 40,3399, de sorte que le capital de LUF 10.000.000,- est fixé à EUR 247.893,52 représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale, et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2001.

En conséquence de ce qui précède l'article 5, alinéas 1^{er} et 3^{ème} des statuts sociaux sera modifié comme suit avec effet au 1^{er} janvier 2000 et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} Alinéa.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt treize euro et cinquante-deux centimes (247.893,52 EUR) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

«**3^{ème} Alinéa.** La libération de ces souscriptions s'est effectuée par des apports en espèces, de sorte que la somme de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euro et cinquante-deux centimes (247.893,52 EUR), se trouve à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent et qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.»

Luxembourg, le 20 février 2002.

Pour extrait conforme

M. Sterzi

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 41, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32132/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.
